

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/01/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	12	12

Vote
A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Mans
Le : 20/01/2023

L'an 2023, le 16 Janvier à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Avoise s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur d'AMÉCOURT Antoine, Maire, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 09/01/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 09/01/2023.

Présents : M. d'AMÉCOURT Antoine, Maire, Mmes : BORDIN Ingrid, CHEDET Laurence, DROUIN Valérie, GIGOMAS Jeanine, HEURTEBISE Sandrine, LETESSIER Céline, MM : BASNIER Serge, BESNIER Claude, COPHIGNON Alain, DUCLOS Dominique, MORIN Jean-Louis

Excusés : M. GOIBEAU Ludovic

Absents : M. ROBIN Thierry

A été nommé(e) secrétaire : Mme BORDIN Ingrid

2023-002 – Convention de recouvrement avec le SGC de Sablé sur Sarthe

La commune d'Avoise et la trésorerie de Sablé sur Sarthe ont souhaité s'engager dans une démarche volontariste visant à accroître l'efficacité des circuits comptables et financiers, le service rendu aux usagers et à renforcer la coopération de leurs services dans un objectifs de meilleur recouvrement des créances locales par une convention signée en 2020.

Un avenant à cette convention est proposé par le SGC de Sablé sur Sarthe, il permettra

- D'améliorer et sécuriser le recouvrement des produits locaux
- De faciliter la vie de l'usager
- De renforcer les échanges afin de mener à bien la mission en matière de recouvrement forcé du SCG

La convention proposée permet d'abaisser les seuils de poursuite de 30€ à 20 € pour les saisies employeur et Caf et de 130€ à 50€ pour les saisies bancaires.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire ou ses représentants à signer cette proposition de convention de recouvrement qui servira d'avenant à la précédente.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 20/01/2023
Le Maire
Antoine d'AMÉCOURT